

21.03.2025 – 12:33 Uhr

Taux d'intérêt des crédits COVID-19 : une baisse insuffisante

Zürich (ots) -

Le Conseil fédéral a décidé de diminuer les taux d'intérêt des crédits COVID-19. Les milieux du commerce saluent cette décision, mais considèrent que la baisse annoncée est insuffisante et demandent de revenir aux taux fixés au départ.

À partir de 2020, la Confédération a accordé des crédits COVID afin d'aider les entreprises à atténuer les conséquences de la pandémie. Au départ, les montants ne dépassant pas les 500 000 francs étaient octroyés à un intérêt de 0 %, tandis qu'un intérêt de 0,5 % était appliqué aux prêts plus importants. En mars 2023, le Conseil fédéral avait relevé ces taux, les faisant passer à respectivement 1,5 et 2 %. Il les abaisse maintenant à 0,25 et 0,75 % au 31 mars. Pour Beat Imhof, président de GastroSuisse, " C'est bien, mais c'est insuffisant. "

Une demi-victoire pour les PME

Début février, les milieux du commerce concernés avaient adressé un courrier à la présidente de la Confédération, Madame Karin Keller-Sutter. Le taux directeur de la Banque nationale étant descendu de 1,25 % sur un an, ils avaient demandé au Département des finances de proposer au Conseil fédéral de revenir aux taux d'intérêt appliqués au début de la mesure.

Ces nouveaux taux sont bas, mais restent trop élevés, car le taux directeur devrait encore diminuer. Le président de la direction de la Banque nationale suisse estime même possible de revenir aux intérêts négatifs. Si cette éventualité devait se concrétiser cette année, les entreprises devraient payer des intérêts sur leurs prêts COVID tandis que les banques pourraient emprunter de l'argent gratuitement. " Ce serait absurde, les crédits COVID sont aujourd'hui encore une importante charge pour nos membres ", réagit Claude Amman, président de la Fédération Suisse des Centres Fitness et de Santé.

Des crédits en bonne partie déjà remboursés

Les crédits courent jusqu'en 2028 et, pour les cas de rigueur, jusqu'en 2030. Début 2025, 72 % du volume total de ces crédits avaient été remboursés. Les entreprises pourraient amortir plus rapidement les milliards de francs encore dus si ces prêts étaient sans intérêt. Les milieux du commerce, fortement affectés par ces taux, demandent par conséquent d'ores et déjà au Conseil fédéral de les abaisser à respectivement 0 et 0,5 % au 31 mars 2026.

Contact:

Beat Imhof, Président de GastroSuisse

079 773 29 15, beat.imhof@gastrosuisse.ch

Claude Ammann, Président de la Fédération suisse des centres fitness et de santé

079 478 12 63, c.ammann@sfgv.ch

Hans-Peter Oettli, Président de CafetierSuisse

044 201 67 77, h.oettli@cafetier.ch

Laurent Derivaz, Directeur de la Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie

021 652 15 53, derivaz@freccem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100929824> abgerufen werden.